

5 juin 2017

Procès-verbal de la séance régulière du 5 juin 2017 à 20 heures à la salle du conseil de l'édifice municipal situé au 750, rue des Loisirs.

Étaient présents siège numéro 1 : M. Pier-Hugo Chagnon  
siège numéro 2 : absent  
siège numéro 3 : M. Roger Collard  
siège numéro 4 : M. Patrick Salvas  
siège numéro 5 : absent  
siège numéro 6 : M. Pierre Laflamme

formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire André Fafard.

Étaient absents : Messieurs Jean Collard et Eric Laforge.

Est également présente Mme Guylaine Bourgoïn, directrice générale et secrétaire trésorière.

L'assemblée débute par un court moment de réflexion.

66-17

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Pier-Hugo Chagnon et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

67-17

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Pierre Laflamme et résolu unanimement que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 1<sup>er</sup> mai 2017 soit adopté tel que présenté.

SITUATION FINANCIÈRE AU 27 MAI 2017

épargne courant	620 116.01
rachetable	0.00
régulière	81 480.96
avantage entreprise	14.43
<b>TOTAL :</b>	<b>701 611.40</b>

CAISSE RECETTES AU 31 MAI 2017

<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>368 379.07</b>
---------------------------	-------------------

5 juin 2017

68-17

LISTE DES COMPTES

Il est proposé par Roger Collard et résolu unanimement d'approuver et de payer la liste des comptes du mois et d'autoriser le paiement des comptes impayés totalisant la somme de 101 866.74\$.

La liste des chèques fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

COMPTES PAYÉS :	82 951.58\$
SALAIRES PAYÉS :	<u>18 915.16\$</u>
	101 866.74\$

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Une question est posée sur l'entretien du fossé du chemin dans le chemin St-Hyacinthe. Les deux propriétaires concernés sont Messieurs Gilles Bédard et Pascal Forest. Les travaux demandés seront inspectés par M. Luc Savaria et les conseillers municipaux, des niveaux seront pris afin d'évaluer les travaux à exécuter.

Considérant que la terre du nettoyage doit être mise sur la terre agricole, une collaboration est demandée aux propriétaires nommés précédemment afin de nous aviser quand les récoltes sont faites, advenant le cas où les travaux soient réalisés.

MÉMO INSPECTEUR

Un rapport mensuel et annuel des permis et certificats est déposé par l'inspecteur en bâtiments.

MADAME MARYSE PELLAND, RESPONSABLE DE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE - RÉSUMÉ DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU RÉSEAU BIBLIO DE LA MONTÉRÉGIE

Mme Maryse Pelland, responsable de la bibliothèque municipale nous fait un rapport de l'assemblée générale annuelle du Réseau BIBLIO de la Montérégie et du rapport annuel local 2016-2017 ainsi que d'un rapport sur les trois dernières années.

Encore cette année, notre municipalité se mérite le prix des 5 sceaux livresques pour ses efforts d'investissement dans sa bibliothèque pour 2016-2017.

Ce programme BiblioQualité vise à reconnaître, sur une base objective et durable, les efforts d'investissement en matière de bibliothèque publique de chaque municipalité membre d'un Réseau BIBLIO participant.

### SEMAINE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

La troisième semaine d'octobre est habituellement la semaine des bibliothèques publiques. Cette année, il y aura à travers tous les réseaux biblio une nouvelle promotion mensuelle : « EN OCTOBRE ON LIVRE ».

Au cours du mois d'octobre, il y aura les Coups de cœur des maires 2016.

Par la suite, au niveau local, les élus de notre municipalité sont invités à continuer la lecture d'un livre par mois à tour de rôle.

### 69-17

#### DEMANDE D'UNE CHUTE À LIVRES

Mme Maryse Pelland demande à la municipalité la possibilité d'installer une chute à livres afin d'accommoder les abonnés et pour éliminer des frais de retard.

Des informations seront prises à ce sujet et une vérification si l'achat d'une chute à livres serait éligible au programme du Pacte Rural.

### 70-17

#### DOSSIER MME NATHALIE HAMEL ET M. ERIC BENOIT

CONSIDÉRANT QU'en février dernier, un délai avait été accordé à Mme Nathalie Hamel et M. Eric Benoit afin d'exécuter les travaux de raccordement au système d'assainissement des eaux usées pour le 31 mai 2017;

CONSIDÉRANT QU'un délai additionnel est demandé jusqu'au 30 juin 2017 considérant que la nappe d'eau est très haute à cause des pluies printanières abondantes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Collard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le délai additionnel jusqu'au 30 juin prochain pour faire les travaux prévus.

### 71-17

#### DON À LA CROIX ROUGE POUR LES SINISTRÉS DES INONDATIONS AU QUÉBEC

Il est proposé par Pierre Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers de verser un montant de 100\$ à la Croix Rouge en plus des dons recueillis des citoyens pour les sinistrés du Québec suite aux inondations du printemps 2017.

5 juin 2017

RECONSTRUCTION DE LA BORDURE D'ASPHALTE FACE  
AU 331 RUE BENOIT ERNEST

Au fil des ans, la bordure d'asphalte a été endommagée. Elle est maintenant arrachée sur une longueur approximative de 11 pieds face au 331 rue Benoit Ernest. Tout le long de la rue elle est aussi endommagée, craquée. Le propriétaire de cette résidence demande à ce qu'elle soit reconstruite.

Les élus municipaux évalueront la demande.

72-17  
CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS

Le congrès de la Fédération Québécoise des municipalités aura lieu à Québec du 28 au 30 septembre.

Il est proposé par Roger Collard et résolu unanimement d'autoriser 2 élus à s'inscrire au congrès. L'inscription de Messieurs André Fafard et Pierre Laflamme sera faite par la municipalité. Les dépenses inhérentes au congrès seront payées par la municipalité. Un montant de maximum de 20\$ par repas est accordé.

Les dépenses des conjoints ne sont pas payées par la municipalité. La réservation des chambres est faite par la MRC d'Acton.

*Le conseiller Patrick Salvas, président du Festival du Porc, se retire de la réunion à 20h48 déclarant être en conflit d'intérêt pour le sujet suivant*

73-17  
AUTORISATION DE TENIR LES ÉVÈNEMENTS DU FESTIVAL  
DU PORC ET OBTENIR LES PERMIS NÉCESSAIRES À LA  
TENUE DE L'ÉVÈNEMENT

Il est proposé par Pierre Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal autorise le Club Optimiste de Saint-Nazaire-d'Acton à utiliser les terrains des loisirs pour la tenue du Festival du Porc qui aura lieu du 10 au 13 août 2017. La municipalité peut fournir les équipements qui sont en sa possession, décrits dans la lettre du Club Optimiste en date du 1<sup>er</sup> juin soit les extincteurs, les barrières et enlever les bandes de la patinoire.

Le Club Optimiste est autorisé à fermer la rue des Loisirs au besoin, il devra prévoir un accès en cas d'intervention du Service incendie et aussi aviser la Sûreté du Québec.

Comme par les années antérieures, le Club Optimiste de Saint-Nazaire devra faire les demandes de permis de boisson et autres permis nécessaires à la tenue de l'évènement et posséder des assurances responsabilités adéquates.

*Les conseillers Patrick Salvas, président du Festival du Porc reprend son siège à 20h49.*

74-17

ENTRETIEN DE PONCEAU

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser M. Luc Savaria, coordonnateur des travaux publics, à effectuer la réparation d'un ponceau dans le 12<sup>ième</sup> rang nord vis-à-vis la propriété de M. Andréas Hurni.

75-17

GRAVIER ROUTE FORCIER

Il est proposé par Roger Collard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser M. Luc Savaria, coordonnateur des travaux publics, à procéder à l'achat d'une quantité approximative entre 90 et 100 tonnes de gravier 0 ¾ pour étendre dans la route Forcier, selon les prévisions budgétaires.

76-17

RÉSOLUTION POUR MODIFICATION À LA PROGRAMMATION DU PROGRAMME DE SUBVENTION DE LA TECQ – CONSTRUCTION D'UNE BÂTISSE MUNICIPALE

**Attendu que :**

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**Il est proposé par Patrick Salvas et résolu à l'unanimité des conseillers que :**

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement

une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux révisée jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux révisée approuvée par la présente résolution;
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

## RAPPORTS

aucun

## VARIA

## COMMUNIQUÉS, CORRESPONDANCE

- Invitation de Réseau Biblio de la Montérégie à participer à la 2<sup>e</sup> édition des Coups de cœur des maires ;
- procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2017 de la MRC d'Acton ;
- courriel du CDRN concernant l'inauguration du Parc nature de la région d'Acton le samedi 10 juin ;
- lettre de la Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton envoyée à la centrale et au service incendie pour informer des travaux faits par la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot le vendredi 2 juin sur un ponceau du chemin St-Augustin à la limite de la Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton et Sainte-Hélène-de-Bagot ;
- invitation de la Foire Agroalimentaire de la Région d'Acton au souper spectacle de l'humoriste Guillaume Wagner ;
- lettre du Ministère des Transports Québec ayant pour objet la stratégie de retrait des panneaux d'interdiction du frein moteur ;
- formulaire d'inscription aux activités dans la municipalité ;
- courriel de la MRC d'Acton concernant le projet de collecte de vélos ;

- publipostage concernant le début de la saison de pétanque ;
- communiqué de la FQM (Fédération québécoise des municipalités) concernant le programme d'assurance collective de la FQM-ADMQ ;
- annuaire d'urgence concernant l'événement de Vélo Québec du 26 août;
- courriel du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) concernant le rapport financier 2016 ;
- communiqué de la Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton concernant la visite du préventionniste embauché par la MRC d'Acton ;
- notes concernant la rencontre de travail au sujet de la prévention des incendies ;
- communiqué de la Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton pour la campagne de distribution de plants d'arbres 2017 ;
- communiqué de presse concernant la fermeture complète et préventive du pont situé sur le chemin de la route des Érables à Saint-Théodore d'Acton ;
- invitation à la journée d'ouverture du baseball mineur de la région d'Acton ;
- courriel de Loisir et Sport Montérégie concernant l'assemblée générale annuelle ;
- rapport annuel 2016-2017 de Réseau Biblio de la Montérégie ;
- communiqué de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains concernant l'ouverture des écocentres ;
- lettre de la Société d'assurance automobile ayant pour objet le préavis de vérification mécanique ;
- lettre du Ministère du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ayant pour objet l'avis de projet à l'égard d'un lieu d'élevage porcin ;
- invitation de la Société Alzheimer Granby et région à leur 10<sup>e</sup> édition de la Marche pour l'Alzheimer ;
- lettre de Therrien Couture, avocats, ayant pour objet la confirmation des états financiers 2016 ;
- lettre de la FQM concernant l'adhésion à l'organisme ;
- invitation de la Foire Agroalimentaire de la région d'Acton à leur conférence de presse ;
- certificats de qualification de l'ÉNPQ pour les pompiers ayant suivi une formation ;
- lettre de la Municipalité de Wickham ayant pour objet l'adoption du projet de règlement numéro 2017-06-850 intitulé « Règlement modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 2006-09-620 » ;
- avis de notification d'Énergie et Ressources naturelles Québec concernant divers lots ;
- remerciement d'IMAJEQ pour notre soutien pour la mise à jour des informations de la municipalité dans le Répertoire des établissements d'Emploi-Québec ;
- bulletin d'information de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains ;
- courriel adressé à Loisir et Sport Montérégie leur faisant parvenir le formulaire d'adhésion pour 2017-2018 ;
- publication du CN 2017 nous informant de certaines des nombreuses façons dont il soutient les communautés ;

- communiqué concernant la vente de garage 2017 de Saint-Nazaire d'Acton ;
- déclaration d'exercice d'un droit de la CPTAQ (commission de protection du territoire agricole) dans le dossier 415926 ;
- offre de services de Huot, aqueduc et égout ;
- accusé réception de la CPTAQ dans le dossier 416027 ;
- services offerts par l'équipe DEL (développement économique et local) de la MRC d'Acton.

## DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une deuxième période de questions est réservée au public.

Aucune question.

77-17

## LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Roger Collard et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 21 heures 15.

---

André Fafard  
Maire

---

Guylaine Bourgoin, GMA  
Directrice générale et  
Secrétaire trésorière